



Comptes nationaux des administrations publiques
Année 2025
Compléments à l'Informations Rapides n°78 du 27 mars 2026

Le déficit des administrations publiques s'établit à 5,1 % du PIB

En 2025, les recettes des administrations publiques (APU) accélèrent à +3,9 % après +3,2 %. Elles augmentent de 58,0 Md€ pour atteindre 1 561,6 Md€. La croissance des recettes est supérieure à celle du PIB en valeur (+2,0 %) : en pourcentage du PIB, elles augmentent de 0,9 point à 52,1 % (tableau 1). Cette accélération étant largement le fait des prélèvements obligatoires : ces derniers exprimés en points de PIB augmentent également de 0,9 point, à 43,6 % après 42,8 % en 2024. Les dépenses ralentissent en valeur à +2,5 % après +4,0 % en 2024, soit une augmentation de 41,4 Md€. Les dépenses publiques (1 714,1 Md€ en 2025) s'établissent à 57,2 % du PIB après 57,0 % en 2024, soit une augmentation de 0,2 point. Les hausses des recettes comme des dépenses sont supérieures à celle des prix mesurés par le déflateur du PIB à 1,2 %¹ : en volume, les dépenses augmentent donc de 1,3 % et les recettes de 2,6 %.

Tableau 1 : ratios de finances publiques sur les années notifiées

	2022	2023	2024	2025
(en % du PIB)				
Déficit public	4,7	5,4	5,8	5,1
Dette publique (brutte)	111,4	109,5	112,6	115,6
Dette publique nette*	101,1	101,4	104,5	108,4
Recettes publiques	53,7	51,4	51,2	52,1
Dépenses publiques	58,4	56,8	57,0	57,2
Prélèvement obligatoires**	45,0	43,2	42,8	43,6
(évolution en %)				
Dépenses publiques	4,0	3,7	4,0	2,5
Dépenses publiques hors crédits d'impôts	4,0	3,7	4,0	2,5
Dépenses publiques hors crédits d'impôts et dépenses d'intérêts	3,0	4,0	3,7	2,2
Recettes publiques	7,4	2,2	3,2	3,9

Source : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2026.

* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

** Les prélèvements obligatoires ne comprennent pas les cotisations sociales imputées et crédit d'impôts, et incluent les impôts de l'Union européenne.

¹ À titre d'information, les prix à la consommation des ménages (IPC) ont augmenté de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025 après +2,0 % en 2024 et +4,9 % en 2023.

Les dépenses des administrations publiques ralentissent en 2025 à +2,5 % après +4,0 % en 2024

En 2025, les dépenses des administrations publiques augmentent de 2,5 %, soit +41,4 Md€, et atteignent 1 714,1 Md€. Les dépenses de l'année 2025, comme celles des deux années précédentes, sont fortement affectées par la dynamique des prix : la baisse de l'inflation en 2024 et sa stabilisation à un niveau faible en 2025 concourent à contenir les dépenses. L'effet est quasi mécanique sur les dépenses de prestations sociales, dynamiques mais en ralentissement du fait des mécanismes d'indexation, et sur les dépenses de fonctionnement qui marquent le pas. Les subventions diminuent, avec notamment l'arrêt des boucliers énergétiques. À l'inverse, les dépenses d'intérêts progressent à un rythme similaire à celui de 2024 et pèsent sur les dépenses.

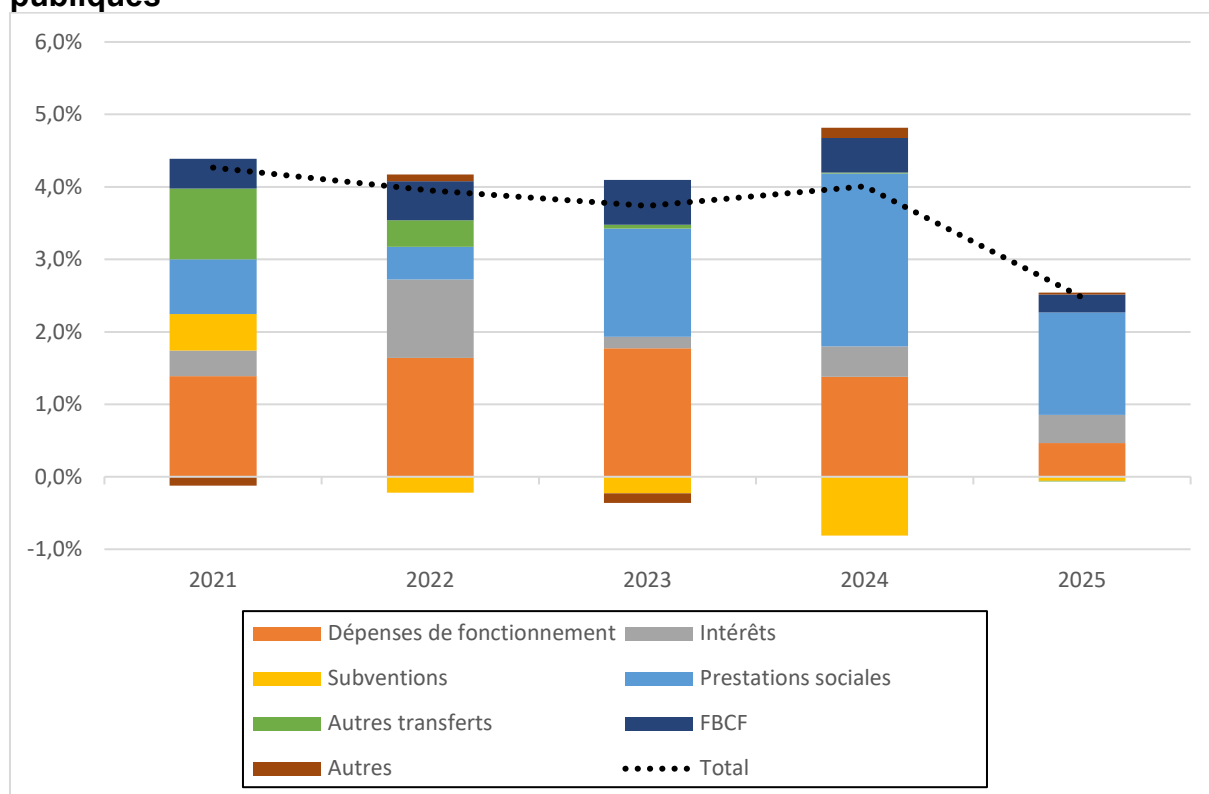
Les dépenses de fonctionnement (hors correction SIFIM sur les intérêts versés), qui comprennent les consommations intermédiaires et les rémunérations des agents publics **ralentissent**, avec une hausse de 1,4 % (+7,8 Md€) après +4,2 % en 2024. Elles contribuent pour 0,5 point à la croissance des dépenses des APU en 2025 (contre 1,4 point en 2024).

Les dépenses de consommations intermédiaires freinent nettement (+0,4 % après +2,8 %), dans un contexte d'inflation en baisse. En particulier, les dépenses énergétiques reculent en 2025. En effet, les administrations publiques ne bénéficiant pas des dispositifs de régulation des prix de l'énergie ouverts aux ménages et aux entreprises, elles étaient encore confrontées en 2024 à des prix de l'énergie élevés.

Après deux années dynamiques, les rémunérations versées aux agents publics ralentissent (+1,9 % après +4,8 %) : aucune mesure générale de revalorisation n'a été adoptée en 2025, les mesures catégorielles se sont raréfiées et le salaire moyen en 2025 est également affecté par le contrecoup des primes exceptionnelles accordées en 2024 dans divers pans de la fonction publique.

La **dépense d'intérêts** continue **d'augmenter fortement** (+11,2 % après +13,9 % en 2024). En hausse de 6,5 Md€, elle contribue pour 0,4 point à la hausse des dépenses, comme en 2024. Cette hausse est principalement portée par l'État (+6,8 Md€), en raison de l'accroissement du volume d'emprunt, couplé à une hausse du taux d'intérêt moyen.

Figure 1 : Contributions à la croissance des dépenses des administrations publiques



Lecture : en 2025, les dépenses des administrations publiques augmentent de 2,5 %. La croissance des dépenses de fonctionnement contribue à la croissance totale des dépenses à hauteur de +0,5 point.

Source : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2026.

Les prestations sociales – prestations en espèces et transferts sociaux en nature de production marchande (souvent sous forme de remboursement) – **ralentissent en 2025** à +3,2 % après +5,4 % en 2024 : elles augmentent de 23,6 Md€ en 2025. Elles contribuent pour +1,4 point à la croissance des dépenses des APU, soit presque 60 % de cette croissance, comme en 2024. Ce ralentissement est la conséquence de moindres revalorisations des prestations indexées sur l'inflation de l'année précédente.

Les **prestations de retraite**, qui constituent le premier poste des prestations sociales, ralentissent (+3,3 % en 2025 soit +13,2 Md€, après +6,9 % en 2024). Le ralentissement s'explique par de moindres revalorisations en 2025 (les pensions de base ont progressé de +2,2 % en janvier 2025 contre +5,3 % en janvier 2024 et les pensions complémentaires n'ont pas été revalorisées en 2025), mais les dépenses sont soutenues par des mécanismes démographiques structurels comme la hausse tendancielle du nombre de pensionnés et un « effet noria » (les nouveaux retraités perçoivent généralement des montants de pension plus élevés).

Les dépenses liées aux prestations familiales et de solidarité (revenu de solidarité active, prime d'activité, prestations familiales, allocation adulte handicapé, aides au logement etc.) sont peu dynamiques en 2025 comparées à 2024, avec une revalorisation de 1,7 % des prestations sociales et familiales au 1^{er} avril 2025. Les dépenses au titre du chômage sont quasi stables (-0,1 Md€), la dégradation du marché du travail étant compensée par les effets des dernières réformes de l'assurance chômage.

Les dépenses de prestations sociales en santé ralentissent légèrement : +4,5 % en 2025 (soit +7,3 Md€) après +5,2 % en 2024.

- Les remboursements de santé marchande (consultations médicales, médicaments, etc.) augmentent de 5,5 Md€ soit +4,6 %, après +4,3 % en 2024. Cette augmentation reflèterait un dynamisme des remboursements des biens médicaux, en particulier les médicaments, et des hausses tarifaires de soins. La revalorisation de 26,5 € à 30 € de la consultation chez un généraliste du 22 décembre 2024 joue en année pleine en 2025. Les consultations de plusieurs spécialités (gynécologie, pédiatrie, dermatologie, etc.) ont été revalorisées de quelques euros au 1^{er} juillet 2025. La convention nationale 2023-2028 entre la CNAM et les chirurgiens-dentistes libéraux acte des revalorisations d'actes dès janvier 2025, puis en février et avril des renforcements des prises en charge pour les enfants et jeunes adultes.
- Les dépenses d'indemnités journalières ralentissent mais restent dynamiques (+3,9 %, soit +0,8 Md€, après +6,8 %). Premier facteur de ce ralentissement, le plafond des indemnités journalières de la sécurité sociale est passé de 1,8 à 1,4 fois le Smic à partir du 1^{er} avril 2025. Le ralentissement des salaires (+1,8 % de salaire moyen par tête, SMPT, après +2,6 % en 2024) et un léger ralentissement de l'emploi contribuent aussi.
- Enfin, les prestations incapacité et invalidité des branches maladie et accidents du travail augmentent de 0,4 Md€, soit +3,2 % après +5,4 % en 2024.

Les dépenses de **subventions et autres transferts baissent** pour la deuxième année consécutive : -0,6 % en 2025 (soit -1,1 Md€), après -6,2 % en 2024.

Les dépenses de soutien aux entreprises et aux ménages décidées pour amortir la hausse des prix de l'énergie entre 2022 et 2024 prennent fin, avec l'arrêt complet du bouclier tarifaire sur l'électricité (-3,0 Md€) et sur le gaz (-0,5 Md€). Le coût pour l'État des bonus à l'achat de véhicules moins polluants est en forte baisse en 2025 (-1,4 Md€). En effet, depuis mai 2025, le financement de ces aides est reporté sur le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Les dépenses en faveur de la formation professionnelle sont en baisse (-1,1 Md€), avec en particulier un recul du nombre d'apprentis et la réduction du montant de l'aide à l'embauche d'apprentis, intervenue en février 2025. Les aides à l'investissement reculent légèrement (-0,7 Md€). À l'inverse, les subventions à destination des producteurs d'énergie renouvelable sont en forte augmentation (+4,2 Md€), en raison de la baisse du prix de marché de l'électricité. Les contributions publiques au transport progressent de +0,6 Md€ en 2025 (+6,3 %, après +6,5 % en 2024), dont +0,4 Md€ pour les trains régionaux. Enfin, les transferts en faveur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ralentissent fortement mais restent en hausse (+0,4 Md€, après +2,0 Md€), portés par les dépenses des collectivités locales, en particulier celles des départements.

La formation brute de capital fixe ralentit encore : +3,2 % après +6,5 % en 2024 et 8,7 % en 2023. Avec une hausse de 4,1 Md€, elle contribue pour +0,2 point à la croissance des dépenses publiques (contre +0,5 point en 2024). L'investissement reste soutenu dans les communes (+7,6 % après +11,5 % en 2024) en cohérence avec le cycle électoral, tandis qu'il ralentit de manière marquée dans les organismes divers d'administration centrale (ODAC) (+1,5 % après +6,0 % en 2024) et recule fortement dans les départements (-12,7 % après -1,4 % en 2024).

Au total, les dépenses des administrations publiques augmentent de 41,4 Md€ en 2025. Hors dépenses d'intérêts, elles sont en hausse de 34,9 Md€.

Les recettes accélèrent à +3,9 %, après +3,2 % en 2024

En 2025, les recettes des administrations publiques accélèrent et augmentent de 3,9 % (+58,0 Md€) après +3,2 % en 2024. En pourcentage du PIB, elles passent à 52,1 % après 51,2 % en 2024. Les prélèvements obligatoires accélèrent davantage (+4,1 % après +2,5 %).

Les impôts (avant déduction des crédits d'impôt) **accélèrent à +4,6 % après +2,1 % en 2024**. Ils augmentent ainsi de 38,7 Md€.

Les impôts sur les produits (TVA, etc.) accélèrent : +3,5 % soit +11,4 Md€ après +2,3 % en 2024, et contribuent pour +0,8 point à la croissance des recettes des APU (figure 2).

Les recettes de TVA progressent très faiblement en 2025, comme en 2024 (+0,5 % soit +1,1 Md€, après +0,7 %), dans le sillage d'une consommation des ménages peu dynamique en 2025.

Les autres impôts sur produits accélèrent et augmentent de 8,8 % (soit +10,3 Md€, après +5,3 % en 2024). Les accises sur l'électricité contribuent pour un tiers à cette augmentation (TICFE, +3,5 Md€). Pour protéger les consommateurs des augmentations des prix de l'énergie, la taxe TICFE avait été fortement réduite puis presque totalement annulée de 2022 à 2023. Elle est réinstaurée depuis février 2024 et retrouve à partir de janvier 2025 un niveau proche de celui avant 2022. Les prélèvements sur transactions immobilières affectées aux communes et départements repartent à la hausse (+3,0 Md€ soit +17,8 % en 2025, après -11,2% en 2024), la reprise du marché immobilier se combinant à une hausse du taux des droits de mutation à titre onéreux votée par un grand nombre de départements.

Les impôts sur la production accélèrent à +2,2 % après +1,5 %, pour une contribution de +0,2 point à la hausse des recettes. Les **impôts sur la main d'œuvre** (taxe sur les salaires, versement mobilité, forfait social, contribution unique pour la formation professionnelle) ralentissent, mais restent dynamiques (+3,3 %, soit +1,9 Md€, après +5,5 %), en conséquence du ralentissement de la masse salariale (+1,9 % en 2025 après +3,3 % en 2024 pour la masse salariale du privé selon l'URSSAF Caisse nationale). **Les autres impôts sur la production** rebondissent après un repli en 2024 (+1,3 % soit +0,9 Md€, après -1,6 %). La contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité ne génère plus de recettes au titre de 2025 (-0,7 Md€), mais cette baisse est plus que compensée par la taxe foncière encore dynamique, bien qu'en ralentissement (+1,2 Md€).

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine et les impôts sur le capital accélèrent fortement, à +6,6 % (+24,2 Md€) après +2,4 % en 2024. Ils contribuent à la croissance des recettes des APU pour 1,6 point. L'impôt sur le revenu (avant déduction des crédits d'impôt) rebondit (+7,6 Md€ soit +7,9 %, après -0,9 % en 2024), le mécanisme d'acompte et de solde du prélèvement à la source amplifiant les évolutions du revenu des ménages (voir [l'éclairage sur le dynamisme de l'impôt sur le revenu en 2025 de la Note de conjoncture de l'Insee de décembre 2025](#)). L'impôt sur les sociétés accélère (+3,7 %, soit +2,1 Md€, après +1,3 % en 2024), du fait notamment d'une taxe exceptionnelle sur le fret maritime. La CSG et la CRDS ralentissent (+2,2 % soit +3,6 Md€, après +3,9 % en 2024), à l'instar de la masse salariale. Trois nouveaux impôts de 2025 contribuent à la dynamique : la contribution exceptionnelle des grandes entreprises (+7,5 Md€), la taxe sur rachats d'actions (+0,5 Md€) et la contribution différentielle sur les hauts revenus des ménages (+0,4 Md€). Enfin, les impôts sur le capital sont en légère hausse en 2025 (+1,0 % après +0,3 % en 2024).

Les cotisations sociales effectives ralentissent légèrement (+3,2 % soit +13,9 Md€, après +4,3 % en 2024), et contribuent à hauteur de +0,9 point à la progression des recettes. Les cotisations sociales sont plus dynamiques que la masse salariale en raison notamment des

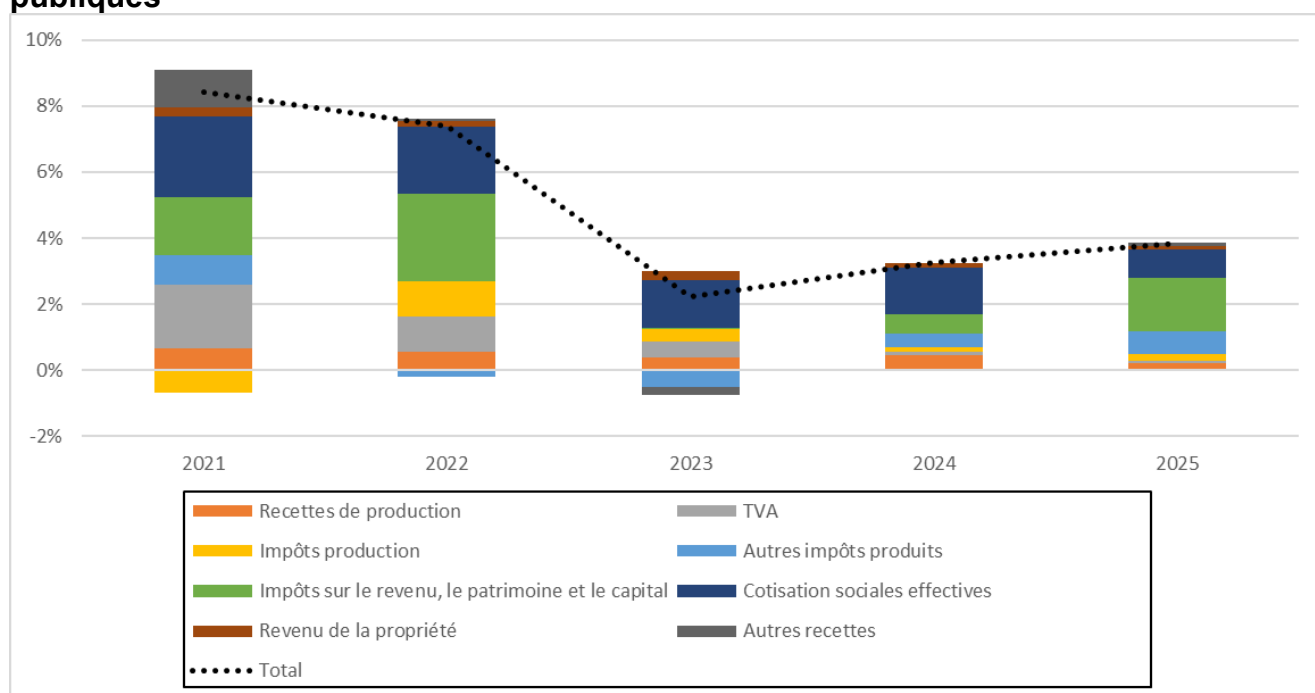
réformes sur les allègements de cotisations (baisse des plafonds d'éligibilité des dispositifs de réduction des allègements de cotisations sociales et élargissement de l'assiette), de la hausse des taux de cotisation employeur de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNARCL), ainsi que d'un mouvement de décompression de l'échelle des salaires (après un mouvement inverse pendant la période inflationniste passée).

Les **recettes de production** augmentent de 2,6 % (+3,3 Md€), en ralentissement par rapport à 2024 (+5,6 %).

Les **revenus de la propriété** freinent (+5,5 % soit +1,2 Md€, après +11,5 % en 2024) du fait de la diminution des intérêts sur prêts et autres placements en 2025, malgré la hausse des dividendes.

Les **autres recettes** (y compris correction pour les impôts et cotisations sociales susceptibles de ne pas être recouvrés) ralentissent (+0,9 Md€ après +2,7 Md€) avec notamment le ralentissement des cotisations imputées.

Figure 2 : Contributions à la croissance des recettes des administrations publiques



Lecture : en 2025, les recettes des APU augmentent de 3,9 %. Les cotisations sociales effectives contribuent à la croissance des recettes à hauteur de +0,9 point.

Source : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2026.

Tableau 2 : Dépenses et recettes des administrations publiques

En Md € sauf mention contraire	2023	2024	2025	évol. 2024/ 2023 (%)	évol. 2025/ 2024 (%)	var. 2024 - 2023	var. 2025 - 2024
Dépenses de fonctionnement*	519,6	541,4	549,2	4,2	1,4	21,8	7,8
<i>dont consommations intermédiaires*</i>	159,9	164,4	165,0	2,8	0,4	4,5	0,6
<i>dont rémunérations **</i>	346,3	363,0	370,0	4,8	1,9	16,7	7,0
Intérêts*	51,0	58,1	64,7	13,9	11,2	7,1	6,5
Prestations sociales en espèces et en nature	709,0	747,4	771,0	5,4	3,2	38,4	23,6
Autres transferts et subventions	206,0	193,2	192,1	-6,2	-0,6	-12,8	-1,1
Acquisition nette d'actifs non financiers	122,6	132,6	137,2	8,1	3,5	10,0	4,6
<i>dont formation brute de capital fixe</i>	119,8	127,5	131,6	6,5	3,2	7,7	4,1
Total des dépenses	1608,3	1672,7	1714,1	4,0	2,5	64,4	41,4
Ventes et autres recettes de production	120,4	127,1	130,4	5,6	2,6	6,7	3,3
Revenus de la propriété	19,9	22,2	23,4	11,5	5,5	2,3	1,2
Impôts	825,6	843,3	882,0	2,1	4,6	17,7	38,7
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	357,2	365,7	389,9	2,4	6,6	8,4	24,2
<i>dont impôts sur les produits et la production</i>	446,9	456,1	470,4	2,1	3,1	9,2	14,3
Cotisations sociales effectives	414,7	432,4	446,3	4,3	3,2	17,7	13,9
Impôts et cotisations sociales susceptibles de ne pas être recouverts	-4,4	-4,6	-6,7	4,4	44,3	-0,2	-2,0
Autres recettes **	80,3	83,2	86,1	3,7	3,5	2,9	2,9
Total des recettes	1456,4	1503,6	1561,6	3,2	3,9	47,2	58,0
Besoin de financement	151,9	169,1	152,5				

Source : Insee, DGFIP, DGTresor. Base 2020

* hors correction SIFIM sur les intérêts versés

** y compris cotisations sociales imputées

Le déficit de l'État et celui des APUL diminuent tandis que les ASSO deviennent déficitaires

Tableau 3 : Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteur

Md€	2022	2023	2024	2025	var. 2024-2025
Ensemble administrations publiques	-125,9	-151,9	-169,1	-152,5	16,6
Etat	-148,1	-152,9	-151,1	-128,1	23,0
Organismes divers d'administration centrale	14,9	-0,9	-1,4	-2,1	-0,7
Administrations locales	-1,1	-9,9	-17,8	-15,6	2,2
Administrations de sécurité sociale	8,5	11,8	1,1	-6,7	-7,9

Source : Insee, DGFIP, DG Trésor, Base 2020.

Le solde de financement des administrations publiques s'établit à -152,5 Md€ en 2025, soit une amélioration de 16,6 Md€. Hors dépenses d'intérêts, la réduction du déficit est de 23,1 Md€.

Le déficit de l'État se réduit de 23,0 Md€ en 2025 et s'établit à 128,1 Md€. Les recettes accélèrent nettement avec une hausse de 6,7 % (soit +30,0 Md€) après +1,1 % en 2024. Cet allant est porté principalement par une hausse des impôts (+7,1 %) : les impôts sur les revenus et le patrimoine sont particulièrement dynamiques (+18,8 Md€, soit +10,0 %) tandis que les impôts sur les productions et les produits soutiennent aussi la hausse (+6,2 Md€, soit +4,3 %). Les cotisations sociales ralentissent tout en restant en hausse (+1,0 Md€ après +3,0 Md€). Les dépenses accélèrent modérément (+1,2 %, soit +7,0 Md€, après +0,5 %) : le ralentissement des dépenses de fonctionnement est plus que compensé par une forme de contrecoup sur les subventions. Les dépenses de fonctionnement marquent le pas (+1,5 % après +5,9 %), notamment du fait du reflux de l'inflation (pour les consommations intermédiaires), de la stabilité du point d'indice dans la fonction publique et de l'absence de mesure catégorielle (pour les rémunérations). La diminution des subventions s'atténue fortement (-3,4 % après -31,8 %) en 2025. En effet, la fin des mesures pour protéger les ménages et les entreprises des hausses des prix de l'énergie a principalement eu lieu en 2024 ; la fin du bouclier tarifaire électricité et gaz réduit les subventions de 3,4 Md€ en 2025 après une baisse de 15,6 Md€ en 2024. Les dépenses d'intérêts restent très dynamiques à +14,8 % en 2025 après +13,3 %. En hausse de 6,8 Md€, elles atteignent 52,4 Md€, soit 8,6 % des dépenses totales de l'État. La hausse est portée par les intérêts sur titres de long terme (+8,6 Md€) dynamiques à la fois par un effet volume (hausse de l'encours) et un effet prix (hausse du taux moyen). Les intérêts sur titres de court terme sont à l'inverse en baisse (-1,7 Md€), bénéficiant des taux qui se réduisent.

Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) ont, en 2025, un déficit qui s'accroît légèrement de 0,7 Md€, à 2,1 Md€. Cela est notamment dû à une baisse des crédits accordés par l'État au titre du programme d'investissements d'avenir et à un prélèvement de 0,5 Md€ de l'État sur la trésorerie du Centre National du Cinéma. Autant de transferts qui sont au final neutres sur le solde de l'ensemble des APU.

Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se réduit de 2,2 Md€ à 15,6 Md€, du fait d'un fort ralentissement des dépenses (+5,0 Md€ après +14,8 Md€). Ce fort ralentissement s'explique par celui des dépenses de fonctionnement (+0,5 % après +3,6 %). Les consommations intermédiaires se replient de 1,5 % après une hausse de 3,4 % en 2024. Une partie du repli est expliquée par la diminution des prix, notamment la composante énergétique. Les rémunérations ralentissent (+1,8 % après +3,3 %) dans un contexte de stabilité du point d'indice. L'investissement au sens large (c.-à-d. les acquisitions nettes d'actifs non financiers) marque le pas : il augmente de 2,7 % après +8,7 %.

Les recettes conservent leur dynamisme de 2024 avec une hausse de 2,3 % (soit +7,2 Md€). Elles sont principalement portées par les recettes des taxes sur les transactions immobilières (droit de mutation à titre onéreux) avec une hausse du nombre de transactions immobilières et une hausse globale des taux appliqués.

L'amélioration du solde (+2,2 Md€) est principalement portée par les départements (+3,7 Md€), où l'investissement se replie fortement et dans une moindre mesure par les régions (+1,1 Md€). À l'inverse, le solde des communes se dégrade de 1,6 Md€.

Les administrations de sécurité sociale (ASSO) deviennent déficitaires de 6,7 Md€ en 2025 après un excédent de 1,1 Md€ en 2024.

Ce solde est inégalement réparti entre unités : la Cades dégage en excédent structurel stable de 15,4 Md€ (après 15,5 Md€), tandis que le déficit de l'ensemble des autres composantes se creuse à 22,1 Md€ après 14,4 Md€².

Bien que dépenses et recettes ralentissent, la hausse des dépenses est plus marquée que celle des recettes. Les dépenses font +3,4 % en 2025 (soit +26,2 Md€) après +5,5 % en 2024. Elles sont très largement constituées de prestations sociales dont une large part sont indexées sur l'inflation de l'année précédente. Ces prestations ralentissent avec une hausse de 20,1 Md€ après +33,2 Md€. Le reflux de l'inflation en 2024 atténue la hausse des prestations en espèces (retraites, prestations familiales, prestations invalidité/incapacité, etc.), dont par ailleurs les évolutions sont pour partie liées à des déterminants démographiques. Les retraites restent le principal poste avec une hausse de 11,6 Md€ en 2025. À l'inverse, les remboursements de santé marchande (consultations médicales, médicaments, etc.) accélèrent légèrement (+4,6 %, après +4,3 % en 2024, soit +5,5 Md€).

Les recettes ralentissent avec une augmentation de 18,4 Md€ en 2025 après +29,6 Md€ en 2024. Les cotisations sociales perdent en dynamisme (+19,3 Md€ après +27,3 Md€), en lien avec le ralentissement de la masse salariale. Elles sont néanmoins portées par les réformes sur les allègements de cotisations (baisse des plafonds d'éligibilité des dispositifs de réduction des allègements de cotisations sociales et élargissement de l'assiette), par la hausse des taux de cotisation employeur de la fonction publique territoriale et hospitalière, ainsi que par un mouvement de décompression de l'échelle des salaires (après un mouvement inverse durant la période inflationniste passée).

² Pour rappel, les dépenses de retraites de la fonction publique d'État sont comptabilisées dans les dépenses de l'État. Pour plus de détails, voir l'encadré de la [Fiche méthodologique n°22 : la fonction Protection sociale \(10\) dans la ventilation fonctionnelle des dépenses des administrations publiques](#).

La dette au sens de Maastricht augmente de 154,4 Md€ en 2025

La dette brute consolidée des administrations publiques augmente de 154,4 Md€ en 2025 en valeur nominale (**encadré n°2**). Fin 2025, la dette publique s'établit à 3 460,5 Md€ (tableau 4). La dette publique exprimée en pourcentage de PIB augmente et s'établit à 115,6 %, après 112,6 % fin 2024. L'émission de titre de long terme demeure l'instrument financier d'endettement privilégié (tableau 5). La dette publique nette s'accroît (tableau 6) de 177,8 Md€ et s'établit à 3 245,5 Md€, soit 108,4 % du PIB après 104,5 % du PIB en 2024. L'écart avec la dette brute s'explique principalement par une diminution de la trésorerie des administrations publiques, de 19,9 Md€, après une hausse de 14,6 Md€ en 2024.

Encadré n°2 : Définition de la dette au sens de Maastricht et éléments de comparaison

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en valeur nominale, définie comme la valeur de remboursement. Ainsi, ni les intérêts courus non échus, ni les fluctuations du cours des titres ne sont pris en compte dans l'évaluation des instruments. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi et CADESi) contribuant à la variation de la valeur de remboursement est prise en compte.

La dette au sens de Maastricht est consolidée : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration (dépôts mais aussi titres négociables). La dette au sens de Maastricht ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers, elle se limite aux dépôts, aux titres de créances négociables et aux emprunts. En sont exclus les produits financiers dérivés ainsi que les « autres comptes à payer ».

L'ensemble de ces éléments explique la différence entre la dette au sens de Maastricht et le total des passifs des administrations publiques dans le compte de patrimoine des comptes nationaux.

Tableau 4 : Dette des APU en fin d'année et contribution de chaque sous-secteur

En Md€	2022	2023	2024	2025	Var 2025-2024
Ensemble administrations publiques	2955,6	3103,2	3306,1	3460,5	154,4
Contribution à l'ensemble :					
État	2366,5	2516,2	2686,5	2822,7	136,2
Organismes divers d'administration centrale	74,3	73,0	69,6	69,0	-0,6
Administrations locales	242,9	248,5	262,6	275,7	13,2
Administrations de sécurité sociale	272,0	265,5	287,4	293,1	5,7

Source : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2026.

Tableau 5 : Dette des APU en fin d'année par instrument

En Md€	2022	2023	2024	2025	Var 2025-2024
Ensemble administrations publiques	2955,6	3103,2	3306,1	3460,5	154,4
F2 – Numéraire	43,1	41,3	41,5	42,7	1,3
F3 – Titres autres qu'actions	2 608,8	2 760,3	2 952,9	3 096,2	143,3
<i>F31 – Titres à court terme</i>	192,0	202,0	260,8	270,9	10,1
<i>F32 – Titres à long terme</i>	2 416,8	2 558,3	2 692,1	2 825,3	133,2
F4 – Crédits	303,7	301,7	311,8	321,6	9,8
<i>F41 – Crédits à court terme</i>	12,2	10,3	13,3	14,1	0,8
<i>F42 – Crédits à long terme</i>	291,5	291,4	298,5	307,4	9,0

Source : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2026.

L'augmentation de la dette publique provient essentiellement de l'État

La hausse de la dette publique en 2025 provient principalement de l'État (+136,2 Md€) qui s'endette en émettant des obligations de long terme (+140,8 Md€ nets de remboursements après +138,9 Md€ en 2024) pour couvrir son besoin de financement de 128,1 Md€. Les encours de titres de court terme émis par l'État diminuent (-5,2 Md€ après +31,9 Md€ en 2024), comme les encours de crédits (-0,6 Md€ après -0,6 Md€ en 2024).

La dette de l'État augmente d'un montant proche du montant de son besoin de financement. En effet, la diminution de la trésorerie de l'État (-15,0 Md€) finance une partie de son besoin de financement mais ce mouvement est compensé par les décotes à l'émission (+14,4 Md€). Du fait de l'augmentation des taux d'intérêt depuis 2022, les taux d'intérêt à l'émission en 2025 sont en moyenne supérieurs aux taux des coupons payés sur obligations réémises (sur souches obligataires créées avant la hausse des taux), si bien que le prix de vente à l'émission est inférieur à la valeur faciale émise (décote à l'émission).

La dette des administrations publiques locales augmente également

Les APUL contribuent également, dans une moindre mesure, à la hausse de la dette (+13,2 Md€), principalement du fait des prêts de long terme (+10,2 Md€). L'augmentation de la dette des APUL est principalement due aux collectivités locales (+10,4 Md€) et dans une moindre mesure aux organismes divers d'administration locale (+2,3 Md€). Parmi ces derniers, Île-de-France Mobilités s'endette sous forme de titres de long terme à hauteur de 1,8 Md€. Parmi les collectivités locales, l'augmentation de la dette des communes est la plus marquée (+4,9 Md€), suivie par celle des régions (+2,4 Md€) et des départements (+2,1 Md€).

En plus de la contraction d'emprunts et d'émission de titres, les APUL ont puisé dans leur trésorerie (-5,4 Md€) pour financer une partie de leur besoin de financement. Ce mouvement de trésorerie est partiellement compensé par l'acquisition d'autres actifs (comptes à payer, prêts, autres participations pour +3,5 Md€). Ainsi, la dette des APUL progresse légèrement moins que leur déficit (+13,2 Md€ pour un besoin de financement de 15,6 Md€).

La dette des administrations de sécurité sociale augmente

Les ASSO augmentent leur contribution à la dette publique de +5,7 Md€, après +21,9 Md€ en 2024. Cette augmentation est portée par les titres (+6,5 Md€) tandis que leurs encours de crédit diminuent (-0,9 Md€).

En 2025, la CADES diminue sa dette de 14,6 Md€. À l'inverse, l'Urssaf Caisse nationale augmente son endettement de 19,0 Md€. La hausse de la dette des ASSO (5,7 Md€) est très proche de leur besoin de financement (6,7 Md€).

La dette des organismes divers d'administrations centrales est de nouveau en baisse

La contribution des ODAC à la dette publique diminue de 0,6 Md€, après -3,4 Md€ en 2024. SNCF Réseau et la Caisse nationale des autoroutes se désendettent en contrepartie d'une diminution de créances. Par ailleurs les ODAC en déficit se financent davantage en réduisant leur trésorerie qu'en s'endettant. Au total le besoin de financement de 2,1 Md€ des ODAC ne se traduit donc pas par une augmentation de dette.

Tableau 6 : Dette nette en fin d'année des APU et contribution des sous-secteurs

En Md€	2022	2023	2024	2025	Var 2025-2024
Ensemble administrations publiques	2682,6	2873,8	3067,8	3245,5	177,8
Contribution à l'ensemble :					
État	2205,1	2406,6	2575,1	2727,3	152,1
Organismes divers d'administration centrale	40,0	38,7	36,8	37,4	0,6
Administrations locales	230,3	235,3	248,9	261,4	12,5
Administrations de sécurité sociale	207,2	193,2	206,9	219,5	12,6

Source : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2026.

En 2025, la dette nette (encadré n°3) augmente de 177,8 Md€ et s'établit à 3 245,5 Md€, soit 108,4% du PIB. En 2024, les APU avaient accru leur trésorerie et la dette nette avait progressé légèrement moins vite que la dette brute (+12,3 Md€). À l'inverse, en 2025, les APU ont diminué leur trésorerie de 19,9 Md€.

Encadré n°3 : de la dette au sens de Maastricht à la « dette nette » – autres actifs financiers liquides détenus par les administrations publiques

La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, il est possible de mettre en regard de la dette publique brute, qui représente les passifs, certains actifs financiers détenus par les administrations publiques. Parmi ces actifs, la trésorerie et les placements à court terme, dont la gestion est intrinsèquement liée à celle de la dette, sont naturellement retenus. Dans une perspective de plus long terme, et dans un souci de symétrie eu égard au champ de la dette brute, sont considérés également les actifs exigibles tels que les crédits et les titres de créances négociables détenues sur des acteurs privés. Ainsi, partant de la dette au sens de Maastricht, une « dette publique nette » est construite en retranchant les dépôts (trésorerie), les crédits, et les titres de créance négociables que les administrations publiques détiennent sur les autres secteurs de l'économie (sociétés financières et non financières, ménages, reste du monde, etc.). Pour les sous-secteurs des administrations publiques, la dette nette est construite de la même façon, en retranchant à leur contribution à la dette publique brute les mêmes catégories d'actifs, à l'exception de ceux détenus sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques, déjà consolidés dans la dette brute.

Par ailleurs, les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers, liquides, qui ne sont pas retranchés à la dette brute, et donc ne rentrent pas dans le périmètre de la « dette publique nette ». Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'OPC. La valeur de ces actifs est par nature plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

Les détentions par les administrations publiques d'actions cotées et de titres d'organismes de placement collectif augmentent fortement

Tableau 7 : Détention d'actions cotées et de titres d'OPC

En Md€	2022	2023	2024	2025	Var 2025-2024
Ensemble administrations publiques	266,7	256,5	277,0	318,3	41,3
Contribution à l'ensemble :					
État	84,0	51,9	55,5	73,6	18,1
Organismes divers d'administration centrale	50,5	56,9	58,9	68,0	9,1
Administrations locales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Administrations de sécurité sociale	132,0	147,5	162,4	176,5	14,1

Source : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2026

L'encours d'actions cotées et de titres de participation dans des organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques progresse (+41,3 Md€, tableau 7). Cette hausse est principalement portée par l'État (+18,1 Md€) et par les ASSO, dont les actifs détenus, essentiellement en titres de placement collectif, augmentent (+14,1 Md€) avec un effet revalorisation et un effet d'achats d'actifs par les unités qui dégagent des excédents.

Révision des années notifiées

Le solde des APU de 2023 est révisé de -0,2 Md€, et s'établit à -151,9 Md€, soit -5,4 % du PIB (pas de changement du ratio par rapport à la notification de septembre 2025).

La dette publique fin 2023 est révisée de +0,7 Md€ et s'établit à 3 103,3 Md€, soit 109,5 % du PIB (-0,3 point).

Le solde des APU de 2024 est révisé de +0,5 Md€ et s'établit à -169,1 Md€, soit -5,8 % du PIB (pas de changement du ratio par rapport à la notification de septembre 2025). Les recettes de TVA et de la contribution aux rentes infra-marginales (CRIM) sont revues à la hausse pour environ 1,4 Md€ et 0,6 Md€ respectivement. Les dépenses d'investissements, au titre du crédit-bail sont révisées à la hausse pour 0,5 Md€, dégradant le solde. Enfin les recettes du plan de relance européen (« RRF UE ») sont révisées à la baisse pour 0,3 Md€. Hors révision liée au crédit-bail, citées ci-dessus, le solde des collectivités locales est révisé à la baisse de 0,7 Md€.

La dette publique fin 2024 est révisée de +0,8 Md€ et s'établit à 3 306,1 Md€, soit 112,6 % du PIB (-0,6 point).

Annexe : du solde d'exécution budgétaire au déficit de l'État

En 2025, le solde d'exécution budgétaire s'établit à -124,7 Md€ (hors opérations avec le Fonds Monétaire International). Le déficit de l'État en comptabilité nationale est légèrement plus important, à 128,1 Md€, soit une différence de -3,4 Md€.

Tableau : du solde d'exécution budgétaire au déficit de l'État en comptabilité nationale

En Md€	2022	2023	2024	2025
Solde d'exécution des lois de finances	-151,5	-173,3	-156,3	-124,7
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	3,4	10,6	3,9	-0,5
Prêts accordés par l'État (net)	-0,4	-1,4	-1,3	-1,5
Prises de participations (net)	2,7	7,9	-1,0	1,3
Autres opérations financières	1,1	4,1	6,2	-0,3
Corrections de droits constatés	17,2	12,6	1,1	-2,2
ICNE, indexation et étalement des primes et décotes	5,3	15,9	5,6	-0,2
Opérations non-budgétaires affectant le besoin de financement	-17,2	-3,2	0,1	-1,3
Solde des budgets annexes	0,0	0,4	0,1	0,6
Solde de l'État en comptabilité nationale	-148,1	-152,9	-151,1	-128,1

Source : Insee, DGFIP, DG Trésor, Base 2020.

Les opérations budgétaires enregistrées en opérations financières

L'écart entre les deux soldes recouvre tout d'abord les opérations budgétaires enregistrées en opérations financières : il s'agit de dépenses ou de recettes budgétaires qui constituent des opérations financières en comptabilité nationale, sans effet donc sur le niveau de dépenses ou de recettes non financières, et par conséquent sans effet sur le déficit.

En 2025, la plupart des prises de participations de l'État nettes des cessions ne jouent pas sur le besoin de financement de l'État en comptabilité nationale mais contribuent à dégrader le solde budgétaire. Il s'agit principalement d'augmentation de capital dans l'Imprimerie Nationale et dans Eutelsat (+1,6 Md€ sur le solde de comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire). À l'inverse, une partie des dividendes versés à l'État est requalifiée en reprise de participation en comptabilité nationale (-0,6 Md€ sur le solde de comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire).

Les décaissements au titre des prêts sont enregistrés comme des prêts consentis et non comme des dépenses, ce qui améliore le solde de comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire. À l'inverse, les encaissements au titre des remboursements de prêts consentis par l'État notamment dans le cadre d'un prêt bilatéral avec la Grèce (-1,0 Md€), ne constituent pas des recettes et donc dégradent le solde en comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire.

Les corrections au titre des droits constatés

Les dépenses et recettes de comptabilité nationale s'écartent des flux budgétaires aussi en raison de l'application d'une comptabilité en droits constatés. En 2025, ces corrections de

droits constatés dégradent le déficit de comptabilité nationale en comparaison du solde d'exécution des lois de finances de 2,2 Md€.

L'ajustement le plus significatif concerne l'investissement en produit militaire. En comptabilité nationale, cet investissement doit être enregistré au moment de la livraison qui peut différer du moment de paiement. Ainsi, en 2025, les montants de paiements budgétaires pour de l'investissement en produits militaires ont été d'environ 2 Md€ supérieurs aux montants de produits militaires considérés comme de l'investissement reçu. Ceci conduit à améliorer le solde de comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire.

La correction de droit constaté au titre du financement européen du plan de relance contribue aussi à améliorer le solde en comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire. Une partie des dépenses de relance d'États membres de l'Union européenne (UE) après la crise sanitaire est prise en charge par l'UE. Afin de neutraliser leur impact sur le solde de financement, les recettes versées par l'UE doivent être enregistrées au même moment que les dépenses. Cependant, les versements sont effectués à un rythme différent (validation d'objectifs liés au plan de financement), ce qui engendre un décalage comptable. En 2025, les versements reçus de l'UE sont en dessous de la recette imputée pour couvrir les dépenses (+1,0 Md€).

À l'inverse, les corrections de droit constaté sur les impôts dégradent le solde en comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire pour environ 1 Md€. De même, des recettes d'amende et pénalité, pour 1,6 Md€, ont été annulées en comptabilité nationale en attente d'un jugement définitif. Enfin, dans les décalages comptables significatifs, les versements en faveur des banques multilatérales de développement sont enregistrés au moment de l'engagement en comptabilité nationale, donnant lieu en 2025 à un ajustement dégradant le déficit de 0,7 Md€ par rapport au solde budgétaire.

Les comptabilités budgétaire et nationale diffèrent également dans l'enregistrement de la dépense d'intérêts. L'ajustement total sur les intérêts passe, en impact sur le solde, de +5,6 Md€ en 2024 à -0,2 Md€ en 2025.

Cela concerne en particulier l'enregistrement de la charge d'indexation des titres indexés sur l'inflation. Les charges d'indexation sont calculées en multipliant le principal à rembourser par un taux d'inflation observé. En comptabilité budgétaire l'inflation annuelle appliquée pour la charge d'année n est celle observée à la date de paiement des intérêts (« date anniversaire » des titres) : en fonction des titres cela correspond, soit à l'inflation annuelle en décembre $n-1$ (titres indexés dont la date anniversaire est au 1^{er} mars), soit à l'inflation annuelle en mai n (titres indexés dont la date anniversaire est au 25 juillet). En comptabilité nationale (et comptabilité générale de l'État) l'inflation appliquée pour la charge d'année n de tous les titres est l'inflation annuelle en octobre n , pour établir le supplément d'indexation inclus dans l'encours de dette à fin d'année. En 2025 l'inflation a moins varié en cours d'année qu'en 2024, l'ajustement entre comptabilités budgétaire et nationale sur dépense d'indexation des OAT se réduit alors en valeur absolue, il change également de sens, passant de +2,2 Md€ en impact sur le solde 2024 à -0,4 Md€ en 2025.

L'ajustement sur les intérêts inclut également un ajustement sur les intérêts dus restant à payer en fin d'année (intérêts courus non échus ICNE), et sur l'amortissement des primes et décotes à l'émission. L'ajustement des ICNE sur OAT dégrade le solde de 4,1 Md€ en 2025 après -2,6 Md€ en 2024, l'accroissement est dû à la hausse de l'encours d'OAT et du taux moyen à payer sur cet encours. L'amortissement des primes (nettes des décotes) intervient en diminution du déficit pour 4,7 Md€ en 2025 après -6,1 Md€. La moindre diminution est dû à l'accroissement des décotes à l'émission depuis la hausse des taux d'intérêt de 2022, tandis que le stock de primes à l'émission issu de la période de taux bas se réduit.

Plusieurs dizaines d'autres corrections de droit constaté, de montants plus faibles (moins de 0,5 Md€), sont mises en œuvre et contribuent en majorité à dégrader le solde en comptabilité nationale par rapport au solde budgétaire.

Dans **les opérations non budgétaires affectant le besoin de financement**, il y a cette année un complément de champ concernant le dispositif de subvention de la production de l'électricité dans les zones non interconnectées. En effet, les opérations liées à ce dispositif ne transitent plus par le budget général depuis la mi-2025 et n'affectent donc plus le solde budgétaire depuis lors. En 2025, cet élément dégrade pour environ 1 Md€ le solde en comptabilité nationale de l'État.